

Commune de Jullié

Délibération du Conseil Municipal n°2024-12-53

Séance du 23 décembre 2024

9.1 Autres domaines de compétence

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 11

Nombre de membres présents : 08

Membres présents : M. Jérémy THIEN, M. Daniel LAPLACE, M. Robert BRIDET, Mme Hannah BESSON, M. Noé CHAMPION, Mme Virginie ROBIN, M. Angelo NICOLOSI, Mme Viviane LOUP-FOREST.

Membres absents ayant donné procuration : 0

Membres absents excusés : Mme Agnès ROUSSOT, Mme Séverine MORNAND, M. Jean-Yves NAUDIN

Président de séance : M. Jérémy THIEN

Secrétaire de séance : Mme Hannah BESSON

Objet : Projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais du SYTRAL

Le 21 novembre 2024, le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a arrêté le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

Conformément à l'article L1214-28-2 du Code des Transports, le président de SYTRAL Mobilités sollicite l'avis du conseil municipal de JULLIÉ

Conformément à l'article R1214-4 du Code des Transports, le délai dont disposent les personnes publiques consultées pour donner leur avis sur le projet de plan de mobilité est de trois mois à compter de la transmission du projet. L'avis qui n'est pas donné dans ce délai est réputé favorable. Le projet a été reçu en mairie de Jullié le 2 décembre 2024.

Le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais, son annexe accessibilité, l'évaluation environnementale et son résumé non technique sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à ce projet de plan de mobilités des territoires lyonnais du SYTRAL.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Jullié, le 23 décembre 2024

Le Maire,
Jérémy THIEN

